

PROCES VERBAL – CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 9 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terres de Peyre – Aumont-Aubrac (Peyre en Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents : M. ASTRUC, Mme BREZET, Mme JOUBERT, Mme PROUHEZE, M. GUIRAL, M. CONSTANT, Mme BAUMELLE, Mme BOUARD, Mme BOUCHARINC, M. BEAUFILS, M. BRUN, M. GRAS, M. MANTRAND, Mme MALAVIEILLE, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, M. HERMET François, M. MALAVIEILLE, M. POULALION Michel, M. PRIEUR, Mme SAGNET, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir : M. BASTIDE a donné pouvoir à M. ASTRUC, M. POULALION Jérôme a donné pouvoir à Mme BOUARD, Mme MARTIN a donné pouvoir à M. GRAS, M. HERMET Vincent a donné pouvoir à Mme MALAVIEILLE, M. MALHERBE a donné pouvoir à Mme BREZET, M. CARIOU a donné pouvoir à M. PRIEUR

Absents : M. MONTIALOUX, M. PRAT, Mme BASTIDE, Mme BOYER, M. FLORANT, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE

Secrétaire : Mme PROUHEZE Marie-France a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance



Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Election du 8^{ème} vice-président

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

PROCLAME Monsieur Elian CONSTANT, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président et le *DECLARE* installé.

Désignation Président de la commission Tourisme et Agriculture

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

PROCLAME Monsieur Elian CONSTANT Président de la commission *TOURISME ET AGRICULTURE* ;

INDIQUE que les membres de cette commission, comme suit, restent inchangés :

M. Xavier POUDEVIGNE, M. Bernard BASTIDE, Mme Eve BREZET,
Mme Frédérique PELLISSIER-GODARD, Mme Raymonde JOUBERT,
M. Jean-François MONTIALOUX, Mme Sophie RIEUTORT, Mme Virginie SAGNET,
M. Denis GRAS, M. Laurent PRAT, M. François HERMET, Mme Marie-France PROUHEZE,
M. Frédéric FLORANT, M. Michel POULALION, M. Bernard BEAUFILS

Vente cabinet médical de Fournels : Docteur Bastien ARPAJOU

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

PROCEDE à la vente pour un montant de 117 000,00 € (opération non assujettie à la TVA) de la maison médicale (cabinet médical + logement) d'une superficie totale de 291 m², située parcelle AB n°273 – Quartier la Vachellerie°- 48310 FOURNELS, à Monsieur Bastien ARPAJOU demeurant à Courbepeyre 48310 ARZENC D'APCHER, avec une faculté de substitution au profit d'une société civile immobilière en cours de formation dont Monsieur Bastien ARAPJOU sera associé ;

APPROUVE qu'une clause soit ajoutée à l'acte de vente telle que « Le Vendeur déclare que le bien est à usage de cabinet médical pour la partie située au rez-de-chaussée, et à usage d'habitation pour la partie située à l'étage.

L'acquéreur entend conserver cet usage et s'engage par ailleurs à conserver la partie à usage de cabinet médical et de prophanacie pendant un délai de 10 ans à compter la signature des présentes.

Etant ici précisé que la présente clause sera caduque dans l'hypothèse d'une incapacité, médicalement constatée pour Monsieur Bastien ARPAJOU d'exercer sa profession de Médecin généraliste, et plus généralement en cas de décès. »

AUTORISE le Président ou son représentant à saisir Me Aurélie BONHOMME-ROMIEU, Notaire à Saint Chély d'Apcher, pour la rédaction de l'acte afférent ;

HABILITE le Président ou son représentant à prendre toute décision utile à la présente et à signer tout document afférent (acte, compromis).

Vente maison Sadoul : M. Jean-Pascal HESSE

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

PROCEDE à la vente de la maison Sadoul située Village, 48310 FOURNELS (parcelles AB 134-135 et 137 en non bâties et 136 en bâtie) pour une superficie totale de 497 m² à Monsieur Jean-Pascal HESSE pour un montant de 49 500 € (opération non assujettie à la TVA) ;

INDIQUE que cette vente sera formalisée par un acte notarié ;

HABILITE le Président ou son représentant à prendre toute décision utile à la présente et à signer tout document afférent (acte, compromis).

Vente lot n°1 ZAE AUMONT SUD à la SAS LES PIGNES

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

PROCEDE à l'annulation de la vente du lot n°3 à la SARL LES PIGNES approuvée par délibération n°02-15-12-22 du 15 décembre 2022 ;

PROCEDE à la vente du lot n°1 à la SARL LES PIGNES d'une superficie totale de 3 156 m² pour un montant de 41 028 € ;

HABILITE le Président ou son représentant à prendre toute décision utile à la présente et à signer tout document afférent (acte, compromis).

Adhésion au groupement de commande d'énergies porté par le SDEE

Rapporteur : Madame Eve BREZET, Vice-Présidente

Monsieur Alain Astruc, Président du SDEE de la Lozère, n'a pas pris part au débat et au vote

A l'unanimité

DÉCIDE de l'adhésion de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac au groupement de commandes précité.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Madame Eve BREZET, 2ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, à signer la convention constitutive pour le compte de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac.

PREND ACTE des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes.

PREND ACTE des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, et ce sans distinction de procédures.

S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac.

Approbation Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC)

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) pour 2024 à 2026, joint à la présente délibération ;

DONNE tous pouvoirs au Vice-Président ou à son représentant aux fins de signer toutes pièces afférentes à cette décision.

5ème tranche de travaux du PPG du bassin du Bès – PNR de l'Aubrac / C.C.H.T.A ; Remboursement provision contentieux Rives du Bès

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Monsieur Alain ASTRUC ayant le pouvoir de Monsieur BASTIDE, Président du Syndicat d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac n'a pas voté pour celui-ci

APPROUVE le projet de l'annexe opérationnelle à la convention cadre concernant la mise en œuvre de la 5^{ème} tranche des travaux du PPG du bassin du Bès programmés pour 2024,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document référent à cette décision.

POUR : 17

CONTRE : 4

ABSTENTION : 6

Attribution marché Etude à la création d'un Pôle Multimodal Touristique, Culturel et social

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

APPROUVE l'offre du bureau d'études Sarl Champs du Possible – 12 850 Onet-Le- Château - pour un montant de :

- * Tranche ferme..... 14 250 € HT
- * Tranche optionnelle N°01..... 7 100 € HT
- * Tranche optionnelle N°02..... 8 750 € HT
- * Tranche optionnelle N°03..... 5 250 € HT

Montant TOTAL..... 35 350 € HT (soit 42 420 € TTC)

PRECISE que la dépense résultant de cette délibération a fait l'objet d'une inscription au budget 2024 – Budget Principal : investissement – opération N°246 – ;

CONFIE, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

Décisions modificatives

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES 1 : BUDGET PRINCIPAL

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6188 020	15 000,00		
D F 65 65736222 020	16 175,00		
D F 65 658887 01		21 675,00	
D I 21 21321 247 551	166 500,00		
D I 21 2188 206 633	10 000,00		
D I 21 2188 231 314	6 001,00		
R F 74 74718 01	6 500,00		
R F 74 7473 01	3 000,00		
R I 024 024 OPFI 01	166 500,00		
R I 10 10222 OPFI 01	16 001,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	182 501,00	31 175,00
	Réductions		21 675,00
Recettes :	Ouvertures	182 501,00	9 500,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	21 675,00
Solde Réductions	21 675,00
Ouv. - Red.	

DECISIONS MODIFICATIVES 1 : BUDGET POLE MANIFESTATION AGRICOLE

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 01 (ordre)	16 175,00		
D I 21 2188 114 020	15 900,00		
D I 23 2313 111 020	275,00		
R F 74 747888 01	16 175,00		
R I 021 021 OPFI 01 (ordre)	16 175,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	16 175,00	16 175,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	16 175,00	16 175,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

DECISIONS MODIFICATIVES 1 : BUDGET SPANC

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2154 10		1 892,99	
D I 21 2184 11	1 892,99		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	1 892,99	
	Réductions	1 892,99	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 892,99
Solde Réductions	1 892,99
Ouv. - Réd.	

ZAE NASBINALS

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

Calendrier prévisionnel :

- *dépôt permis d'aménager : septembre 2024*
- *Consultation des entreprises : octobre 2024*
- *Travaux : Novembre 2024 à Avril 2025*
- *Vente des lots : mai 2025*

Atelier Peyre

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

Pour information : signature de l'acte notarié levée d'option du crédit-bail de 2002 + régularisation foncière extension le 03/06/24

Projet MAM Fournels

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

En attente du chiffrage des travaux + validation services du département

ZAE Arcomie

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

- * *attributaire du marché (travaux de dépollution)* Entreprise SERPOL
- * *Montant du marché*..... 199 087,72 € HT
- * *Date de notification*..... 03/06/2024
- * *durée d'exécution*..... 4 mois

Convention de financement et de mutualisation pour le poste de chef de projet « Territoire d'Industrie » - C.C.T.A.M.A / C.C.H.T.A

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de financement et de mutualisation pour le poste de chef de projet « Territoire d'Industrie », annexé à la présente délibération ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document référent à cette décision.

Avancement de grade : création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

DECIDE de la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 12 septembre 2024 :

Filière : ADMINISTRATIVE,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territoriaux,

Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe,

Nouvel effectif : 2

Convention d'adhésion 2024/2027 au service CNRACL – CDG48 / C.C.H.T.A

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

A l'unanimité

DECIDE de conventionner avec le Centre de Gestion, de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;

PREND ACTE de la contribution financière fixée pour les prestations sollicitées et réalisées à :

<i>Nature de la prestation</i>	<i>Tarif unitaire</i>
<i>Contrôle de régularisation, de validation, de rétablissement et correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI)</i>	<i>55 euros</i>
<i>Liquidation des droits à pension normale ou au titre d'une retraite progressive</i>	<i>165 euros</i>
<i>Liquidation des droits à pension d'invalidité ou au titre du handicap ou carrière longue</i>	<i>275 euros</i>

<i>Qualification des Comptes Individuels Retraite (QCIR)</i>	<i>110 euros</i>
<i>Reprise d'antériorité : Simulation de calcul (EIG)</i>	<i>110 euros</i>
<i>Demande d'avis préalable</i>	<i>110 euros</i>
<i>Compte Individuel Retraite (CIR)</i>	<i>90 euros</i>
<i>Rendez-vous individuel agent au CDG48 (dans la limite de 18 mois avant le départ prévisible)</i>	<i>110 euros</i>

DONNE toute délégation à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Projet extension ZAE Fournels – réserve foncière

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

Le dernier lot a été vendu, il convient maintenant d'engager une réflexion pour l'extension future de cette Zone d'Activités

France ruralité revitalisation : information sur le dispositif

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

Planification des énergies renouvelables

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

Notification arrêté préfectoral portant dissolution du Syndicat Mixte Lozérien de l'A75

Rapporteur : Monsieur Alain ASTRUC, Président

Prend acte

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

ASTRUC Alain

Président



PROUHEZE Marie-France

Secrétaire de Séance



